



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

Étude nationale sur le mieux-être des professionnels du droit au Canada

Foire aux questions

Mise en contexte

Quel est l'objet de cette étude?

L'étude nationale sur le mieux-être vise à comprendre les déterminants du mieux-être des juristes, ainsi qu'à définir des stratégies d'intervention ciblées pour favoriser le mieux-être des membres de la profession. Plus précisément, ses objectifs sont de (i) rassembler des données probantes afin de déterminer s'il existe un problème et, le cas échéant, de cerner l'ampleur de ce problème, (ii) de relever les variations du niveau de mieux-être à travers le pays, (iii) d'explorer les causes des problèmes de santé mentale parmi les professionnels du droit et (iv) de formuler des recommandations pour favoriser le mieux-être au sein de la profession juridique.

Il s'agit de la première étude exhaustive d'envergure nationale de ce type à être menée au sein de la profession juridique au Canada. En ayant accès à des données nationales, nous pouvons mieux comprendre les problèmes qui affectent la santé mentale des juristes canadiens et être en mesure d'envisager et de mettre en œuvre des recommandations fondées sur des données probantes pour améliorer les conditions d'exercice du droit au Canada. Ce projet d'étude nationale a été officiellement lancé à l'automne 2020 et devrait se terminer en 2024.

Qui dirige cette étude et comment est-elle structurée?

Cette étude est une initiative conjointe de tous les barreaux du Canada, de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (« la Fédération ») et de l'Association du Barreau canadien (« ABC »), menée en partenariat avec une équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke dirigée par Pr^e Nathalie Cadieux.

L'étude est structurée en deux phases. La phase I consistait en un sondage national sur le mieux-être des juristes au Canada. Un rapport sur les résultats de la phase I a été publié en octobre 2022 et des recommandations suivront plus tard à l'automne 2022. Dans la phase II, l'équipe de recherche réalisera des entrevues avec des juristes afin d'obtenir des renseignements plus détaillés et d'examiner les différences entre chaque province et territoire. Cette démarche permettra de produire des rapports et de formuler des recommandations pour chaque ordre professionnel de juristes provincial et territorial. La phase II devrait se terminer en 2024.

Qu'est-ce qui a motivé la réalisation de cette étude?

L'idée de cette étude est née lors de la Conférence annuelle de 2019 de la Fédération, *Le bien-être et la profession du droit : Un examen du rôle des barreaux*. Lors de cette conférence, la Pr^e Cadieux a donné une présentation au sujet d'une étude qu'elle avait réalisée sur la santé mentale des avocat(e)s québécois(es) en partenariat avec le Barreau du Québec. Les réactions à la conférence et les

Foire aux questions

résultats de l'étude québécoise ont confirmé la nécessité d'une étude nationale sur ces questions. Le manque de données substantielles sur la santé mentale des juristes à travers le Canada constitue un sérieux manque de connaissances qui doit être comblé afin de bien documenter et de faire progresser les initiatives d'amélioration de la santé mentale et du mieux-être. Cette étude nationale vient combler cette lacune.

L'une des principales motivations de cette étude est la protection du public, qui exige en soi que les juristes au service du public soient en bonne santé mentale. Des juristes en santé sont plus heureux, plus productifs et plus aptes à obtenir de meilleurs résultats pour leurs clients. Le mieux-être des juristes est de plus en plus préoccupant au Canada. Ainsi que le confirme l'étude québécoise, le stress, la dépression et l'usage d'alcool ou d'autres drogues sont fortement liés aux rigueurs d'une carrière en droit.

Comment l'étude est-elle financée?

La phase I de l'étude (la collecte de données à l'échelle nationale) a été financée par la Fédération et l'ABC. La phase II (les entrevues dans les provinces et territoires) est entièrement financée par une subvention de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines.

L'étude porte-t-elle uniquement sur le mieux-être des avocats en exercice au Canada?

Non. Tous les professionnels du droit réglementés pouvaient participer à l'enquête, y compris les stagiaires, les avocats, les notaires du Québec et les parajuristes de l'Ontario. Les juristes qui étaient sans emploi, en congé, à la retraite ou qui avaient quitté la pratique du droit au cours de l'année précédant l'enquête pouvaient également y participer.

Combien de personnes ont-elles participé à l'étude?

Plus de 7 300 juristes y ont répondu au sondage.

L'étude porte-t-elle sur le mieux-être en période de COVID?

Non. La pandémie n'a pas motivé cette étude, bien que les données aient été recueillies durant cette période et que l'incidence de la COVID-19 sur la santé mentale et le mieux-être ait été étudiée dans le cadre du sondage.

Phase I : L'étude et ses constats

Qu'englobe le rapport de la phase I?

Le rapport de la phase I analyse les données et présente les résultats en ce qui a trait à :

- la prévalence des indicateurs de santé, tels que la détresse psychologique ou le stress perçu, la dépression et l'anxiété, l'épuisement professionnel et les pensées suicidaires chez les juristes;
- la proportion de juristes qui cherchent à obtenir de l'aide pour remédier à des problèmes liés à leur mieux-être;



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

Foire aux questions

- l'incidence qu'ont divers facteurs liés ou non au travail sur le mieux-être, notamment le cadre de travail, les heures facturables, la technologie, la pandémie de COVID-19, l'incivilité, l'épuisement de la capacité de compassion, la culture du travail et le cadre réglementaire;
- le rôle que les éléments personnels, sociaux et familiaux jouent dans le mieux-être des juristes;
- la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale;
- l'intersection entre le mieux-être et des profils démographiques particuliers, notamment l'étape de la pratique, l'âge, le genre, la race et l'ethnicité, l'indigénéité, le statut de personne handicapée et l'appartenance à la communauté LGBTQ2S+;
- les variations de l'incidence sur les juristes dans différents milieux de travail et dans les différentes professions juridiques - avocats, notaires du Québec et parajuristes de l'Ontario;
- les variations de l'incidence sur les juristes dans chaque province et territoire.

Des recommandations seront faites en vue de prendre des mesures déterminées pour favoriser le mieux-être des juristes au Canada. Elles seront publiées à la fin de l'automne 2022.

Quelles sont les principales conclusions de la phase I?

Le rapport de la phase I fournit une analyse statistique détaillée de tous les facteurs énoncés ci-dessus. Voici quelques-unes des principales conclusions de cette première phase :

- les juristes présentent des niveaux significativement élevés de détresse psychologique, de dépression, d'anxiété, d'épuisement professionnel et de pensées suicidaires;
- la prévalence de ces indicateurs de santé mentale est significativement plus élevée chez les juristes en début de carrière;
- près des trois quarts des juristes ayant moins de trois ans de pratique connaissent une détresse psychologique;
- les taux d'épuisement professionnel ne commencent à baisser qu'après 25 ans;
- les femmes sont plus touchées que les hommes par tous les problèmes de santé mentale recensés dans l'étude, mais l'âge ou l'expérience ont plus d'incidence que le genre;
- près de la moitié des juristes qui reconnaissent avoir besoin d'aide ne cherchent pas à en obtenir;
- on dénote un faible niveau de confiance dans les programmes d'aide des organisations et des ordres professionnels de juristes;
- la stigmatisation, réelle ou perçue, constitue un obstacle important à la recherche d'aide;
- la pression associée au modèle des heures facturables a une incidence très néfaste sur la santé mentale;
- les exigences émotionnelles des clients représentent le facteur de risque ayant l'incidence la plus importante sur la santé mentale des juristes;
- le conflit travail-vie personnelle est un facteur de stress majeur et est tout aussi répandu chez les juristes qui ont des enfants que chez ceux qui n'en ont pas, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes (45,4 % contre 53,9 %);



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

Foire aux questions

- le conflit travail-vie personnelle est associé à un niveau d'engagement envers la profession significativement plus faible et à un niveau d'intention de quitter la profession considérablement plus élevé;
- les juristes vivant avec un handicap et appartenant à d'autres groupes en quête d'équité (groupes autochtones, ethniques, LGBTQ2S+) connaissent des niveaux plus élevés de problèmes de santé mentale;
- la consommation d'alcool et de drogues atteint un niveau inquiétant chez les juristes;
- les compétences clés qui permettent de renforcer la résilience et de protéger les juristes des facteurs de stress sont la capacité à se détacher psychologiquement du travail et à fixer des limites.

Phase II: Les prochaines étapes

En quoi consiste la phase II?

La phase II de l'étude comportera des entrevues individuelles avec des juristes provenant de toutes les régions du Canada, et ce, dans le but de contextualiser les données quantitatives et de fournir des commentaires détaillés qui permettront de formuler des recommandations qui tiennent compte des facteurs régionaux. Ces entrevues auront lieu à la fin de 2022 et tout au long de 2023. Des rapports personnalisés seront préparés par la suite pour chaque ordre professionnel de juristes.

Que comptent faire les partenaires de l'étude grâce à ces renseignements?

Les résultats de la phase I ont clairement révélé des problèmes de santé mentale d'un niveau inquiétant dans chaque facette de la profession juridique et dans l'ensemble des provinces et territoires du pays. Ce constat est particulièrement vrai chez les juristes en début de carrière. Pour assurer la protection du public et la pérennité des professions juridiques, nous nous sommes engagés à prendre des mesures en coordination avec d'autres parties prenantes et avec les juristes eux-mêmes. Nous étudions présentement les résultats du rapport de la phase I, tout en anticipant ses recommandations, et nous allons évaluer les mesures concrètes à prendre en fonction des résultats de la phase I, des recommandations de la phase I et des conclusions de la phase II.

Vous trouverez le [rapport de la phase I](#) ici.



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN